



**Direction de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

DIRECTION

ARRETE N° 20/2019 du 5 novembre 2019

Portant nomination des membres du jury de validation des acquis du diplôme d'état d'assistant de service social - session de novembre 2019

**LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE MAYOTTE**

- VU le code de l'action social et des familles, notamment les articles L.411-1 à L.411-6 ;
- VU le code de l'éducation, notamment les articles L.335-5 et L.335-6 ;
- VU le décret n° 80-334 du 6 mai 1980 modifié relatif à la formation des assistants de service social ;
- VU le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;
- VU le décret n° 2004-533 du 11 juin 2004 modifié relatif au diplôme d'État et à l'exercice de la profession d'assistant de service social ;
- VU le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU l'arrêté du 29 juin 2004 modifié relatif au diplôme d'État d'assistant de service social ;
- VU l'arrêté ministériel du 29 juin 2004 modifié relatif au diplôme d'État d'assistant de service social ;
- VU l'arrêté préfectoral n°544/SG/DJSCS/2019 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature à M. Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, responsable de budget opérationnel de programme et responsable d'unité opérationnelle ;
- VU l'arrêté n° 16/2019/DJSCS du 9 septembre 2019 portant subdélégation de signature à M. Emmanuel KISS de MONTGOLFIER, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, responsable du pôle observation/inspection/formation/certification ;
- VU l'avis de la Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale en date du 2 octobre 2003 ;

SUR proposition du directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury de la session de novembre 2019 du diplôme d'état d'assistant de service social session de novembre 2019 est composé comme suit :

- Monsieur Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ;
- Madame Nouriati MOHAMED, formatrice ;
- Madame Virginie MBODJI ; personne qualifiée en matière d'action sociale ;
- Madame Anziza DAOUD, représentante des collectivités publiques ;
- Monsieur Michel HENRY, représentant qualifié du secteur professionnel (employeur)
- Madame Pascaline Thomasso-Mahop, représentant qualifié du secteur professionnel (assistant de service social en exercice).

Article 2 :

Le Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte.

Le Directeur,



**Le directeur
Patrick BONFILS**

